

## Codex des concours ASTF

### Objectifs de nos concours :

- Promotion de notre jeu de tambour, de fifre et de clairon (niveau, notoriété, plaisir)
- Promouvoir la camaraderie et la cohésion entre les concurrents, les sociétés et les associations.
- se mesurer les uns aux autres dans un esprit de camaraderie

### Raison du Codex :

- évaluation juste et compétente et maintien de la motivation à participer et à se préparer aux concours
- des relations respectueuses et conviviales entre les concurrents, les sociétés et les membres du jury
- Protection de l'intégrité et de l'indépendance des juges

### Attitude et comportement:

- nous nous rencontrons et nous traitons tous avec respect et bienséance
- nous renonçons aux attaques personnelles ou aux critiques publiques (aussi bien de la part des concurrents que des juges)
- nous prenons le concours au sérieux, tout en conservant le plaisir et la joie du concours
- nous comprenons que la notation n'est pas une mesure exacte (comme le chronométrage par exemple), mais une évaluation (en partie subjective)
- spécialement pour les **concurrents** :
  1. nous arrivons à l'heure à la place du jury et suivons les instructions du jury
  2. nous suivons les instructions de la direction du concours (places d'échauffement, silence sur la place du jury, horaires, etc.)
  3. nous renonçons aux longs soundchecks (2-3 mesures, pas de parties entiers)
  4. nous acceptons sans discussion les notes attribuées et le rang obtenu
  5. nous renonçons à exiger des jurés une explication ou même une justification des notes attribuées
  6. nous reconnaissons les performances de nos concurrents et nous nous abstenons de toute remarque désobligeante
- spécialement pour les **membres du jury** :
  1. nous nous préparons sérieusement et participons régulièrement à des formations de jury
  2. notre comportement envers les concurrents est respectueux (état mental / physique ; clair, poli, compréhensif ; attitude corporelle ; tenue vestimentaire appropriée ; ponctualité)
  3. nous jugeons de la manière la plus juste possible, sans être influencés par la personne, la société ou la région, en notre meilleure connaissance et conscience et en collaboration avec nos collègues du jury
  4. nous participons à la discussion sur l'évaluation avec des arguments aussi fondés que possible et respectons l'opinion de nos collègues du jury ; nous nous considérons et nous comportons comme un team
  5. les relations spéciales avec les concurrents (parenté, même société, coaching / visites de répétitions) sont communiquées aux collègues du jury avant l'évaluation de la performance concernée ; lors de l'évaluation de leurs performances, nous laissons le lead à nos collègues du jury
  6. nous renonçons à commenter les performances des concurrents concernés ou d'autres personnes (pendant et après le match) ou à divulguer des résultats
  7. nous ne donnons des conseils que s'ils sont demandés par les concurrents eux-mêmes et s'ils se rapportent à des concours futures (c'est-à-dire pas à l'explication des notes attribuées) ; nous pouvons également renoncer délibérément à donner des conseils

### Enregistrements :

Les enregistrements vidéo/audio de ses propres présentations de concours (par ex. société, famille) sont autorisés. Les enregistrements d'autres concurrents ne sont pas autorisés sans leur accord et ne peuvent pas être diffusés sur les médias sociaux. La publication des prestations est réservée à la commission musicale responsable du concours. Les évaluations du jury ne peuvent pas être contestées (art. 18, règlement des concours), même avec des enregistrements.

### Caractère obligatoire du Codex des concours :

Ces principes s'appliquent à tous les participants et juges de tous les concours de l'ASTF (ASTF, concours régionaux de la fédération). Les infractions graves seront sanctionnées et peuvent conduire à l'exclusion des concours.



Roman Lombriser  
Président central

Martin Grätzer  
Chef CT ASTF

Barbara Berli  
Responsable CF ASTF